

Émissions sonores des pneumatiques des véhicules et des remorques

1997/0348(COD) - 29/08/2000

La commission a adopté la recommandation pour la deuxième lecture (procédure de codécision) de M. Alexander de ROO (Verts/ALE, NL) modifiant la position commune du Conseil qui vise à limiter les émissions sonores provenant du contact des pneus avec le revêtement routier. Si la commission se félicite, pour l'essentiel, de la position commune, elle estime que des valeurs-limites plus strictes s'imposent afin de garantir une réduction perceptible des émissions sonores. La commission est d'avis que le bruit pourrait être réduit sans pour autant mettre en péril la sécurité des pneus en diminuant d'au moins deux décibels supplémentaires les valeurs-limites appliquées.